



Animateur socio-éducatif et culturel (BPJEPS) Niveau Bac professionnel (niveau 4)



Objectifs

Former des animateurs coordonnateurs exerçant en autonomie leur activité d'encadrement dans le champ d'intervention défini par la mention "animation socio-éducative ou culturelle" dans la limite des cadres réglementaires. L'animateur est responsable au plan pédagogique, technique et logistique. Il assure la sécurité des tiers et des publics dont il a la charge. Il conduit, par délégation, le projet de la structure.

Compétences visées

- Encadrer des activités artistiques et/ou culturelles auprès de tout type de public, de la petite enfance à la personne âgée ;
- Mettre en place, accompagner et évaluer des projets d'animation culturelle permettant de dynamiser des territoires et de développer des partenariats ;
- Mettre en place des activités artistiques et culturelles qui caractérisent l'expression (orale, picturale, corporelle, écrite) ;
- Organiser et encadrer des événements culturels.

Débouchés

Animateur ; animateur socioculturel ; médiateur culturel ; accompagnateur culturel ; animateur de loisirs ; animateur d'activités ; intervenant culturel.

Publics

- Animateurs titulaires en poste dans des maisons de quartier, associations culturelles, qui souhaitent se professionnaliser et se spécialiser dans un secteur et/ou élargir leurs champs d'intervention et/ou leurs prérogatives d'encadrement ;
- Animateurs et futurs animateurs désirant exercer leurs fonctions au sein de collectivités locales, d'associations œuvrant en faveur de tous publics, d'établissements du secteur scolaire et périscolaire ;
- Toute personne intéressée par l'animation aux travers des outils de l'expression ludique, culturelle, physique.

Prérequis

Être titulaire de l'une des attestations de formation relative au secourisme suivante :

- *Prévention et secours civiques de niveau 1 (PSC 1) ou attestation de formation aux premiers secours (AFPS) ;*
- *Premiers secours en équipe de niveau 1 (PSE 1) en cours de validité ;*
- *Premiers secours en équipe de niveau 2 (PSE 2) en cours de validité*
- *Attestation de formation aux gestes et soins d'urgence (AFGSU) de niveau 1 ou de niveau 2 en cours de validité*
- *Certificat de sauveteur secouriste du travail (SST) en cours de validité.*

Être capable de justifier d'une expérience d'animateur(trice) professionnel(le) ou non professionnel(le) auprès d'un groupe d'une durée minimale de 200 heures au moyen d'une attestation délivrée par la ou les structures d'accueil.

Être capable de produire un dossier comportant un récapitulatif de sa pratique personnelle dans un support d'activité culturelle prenant la forme d'un portfolio argumenté présentant les pratiques artistiques et/ou culturelles du candidat.

Si le nombre de candidats le requiert, celles et ceux répondant aux conditions d'accès sont convoqués à :

- Une épreuve technique écrite demandant au candidat de proposer une ébauche de projet d'animation sur la base d'une situation donnée, et utilisant un outil culturel ;
- Un entretien pour évaluer le positionnement du candidat par rapport à l'outil « pratiques culturelles et ou artistiques » dans une perspective d'animation et mesurer les motivations et les connaissances du candidat.

Durée / Organisation

La formation est organisée sur 12 mois, de mars à mars de l'année suivante, et comporte des séquences de formation en centre (environ 630 heures) et des séquences en structure (environ 1100 heures).

Tarifs

Possibilité de financement par la Région Pays de la Loire dans le cadre du programme régional "Un emploi, une formation".

Dans le cadre d'un contrat d'apprentissage ou de professionnalisation :

- formation gratuite pour l'alternant et frais de formation entièrement pris en charge par l'entreprise (via son Opco, opérateur de compétences) ;
- vous bénéficiez d'une rémunération ;
- vous obtenez une expérience professionnelle et un diplôme.

Pour les salariés : 7875 €

Possibilité de prise en charge totale ou partielle de la formation : Pro-A, compte personnel de formation (CPF), plan d'adaptation et de développement des compétences de l'entreprise, projet de transition professionnelle...

Pour les demandeurs d'emploi :

(Modalités de prise en charge par le programme régional "Un emploi, une formation" à définir).

Conditions tarifaires pour les entreprises précisées sur notre site :

<https://bit.ly/CnamTarifAlternance>

Le diplôme

Brevet Professionnel de la Jeunesse, de l'Education Populaire et du Sport, spécialité animateur - mention animation socio-éducative et culturelle (BPJEPS). Diplôme délivré par le ministère des Sports et des jeux olympiques et paralympiques.

Suite de parcours

Poursuite d'étude au Cnam : DEJEPS Développement de projet, réseaux et territoires.

Programme

630 h

Le programme est constitué de 4 unités capitalisables (UC) :

UC1 Encadrer tout public dans tout lieu et toute structure

Communiquer dans les situations de la vie professionnelle
Prendre en compte les caractéristiques des publics dans leurs environnements dans une démarche d'éducation à la citoyenneté
Contribuer au fonctionnement d'une structure

UC2 Mettre en œuvre un projet d'animation s'inscrivant dans le projet de la structure

Concevoir un projet d'animation
Conduire un projet d'animation
Evaluer un projet d'animation

UC3 Conduire une action d'animation dans le champ des activités culturelles

Organiser gérer et évaluer les activités culturelles
Encadrer un groupe dans le champ des activités culturelles
Accueillir les publics

UC4 Mobiliser les démarches d'éducation populaire pour les mettre en œuvre

Situer son activité d'animation culturelle dans un territoire
Maîtriser les outils et techniques des activités culturelles
Conduire des activités d'animation culturelle

Code RNCP : 28573

(CR : crédits)

Méthodes mobilisées :

Pédagogie de l'alternance qui combine des enseignements académiques et des pédagogies actives s'appuyant sur l'expérience en entreprise et le développement des compétences. Équipe pédagogique constituée pour partie de professionnels. Un espace numérique de formation (ENF) est utilisé entre élèves et formateurs tout au long du cursus.

Modalités d'évaluation :

Mise en situations professionnelles et soutenances devant un jury dans le cadre du protocole d'agrément de la DRAJES (Délégation régionale académique à la jeunesse, à l'engagement et aux sports).

Accessibilité :

Les formations du Cnam Pays de la Loire sont accessibles aux personnes en situation de handicap. Un référent Cnam est dédié à votre accompagnement (handi@cnam-paysdelaloire.fr).



Candidatez

Comment ?

- 1 Envoyez un mail à l'adresse **iforis@cnam-paysdelaloire.fr**
- 2 Une conseillère prend contact avec vous pour mettre en place votre projet de formation

Délai d'accès

Candidatez dès janvier jusqu'au démarrage de la formation.



Pourquoi choisir le Cnam-iforis ?

Un suivi pédagogique personnalisé

Un soutien à la recherche de stages

Un centre documentaire :

25 000 ouvrages, 240 abonnements à des périodiques complétés par un abonnement à Cairn (ouvrages et revues en ligne)

Taux de réussite à l'examen :

83 % de réussite à la formation (2022-2023)

Retrouvez les indicateurs de résultats sur notre site : <http://bit.ly/CnamIndicateurs>

Cnam-Iforis

4, rue Georges Morel 49045 Angers cedex 01

iforis@cnam-paysdelaloire.fr

02 41 22 17 32

www.cnam-paysdelaloire.fr/iforis/